



CSAS-D 1^{er} degré du 9 février 2023

Déclaration commune intersyndicale

Suite au GT du CSA D du 30 janvier 2023, vous nous avez envoyé.e.s, Monsieur le Directeur Académique, un message avec des références réglementaires **pour nous empêcher de communiquer sur votre premier projet d'ouvertures et fermetures de classe.**

Comme vous le savez, dans le Val d'Oise, depuis au moins 2011, les organisations syndicales ont toujours communiqué auprès des collègues et des écoles les projets de carte scolaire en tant que tels, sans qu'aucun DASEN ne le mette en question et sans que cela ne remette en cause le travail de l'instance auquel nous restons attachés.

Depuis votre arrivée à votre fonction dans le Val d'Oise, vous nous avez répété de nombreuses fois votre grand attachement au "dialogue social". Vous nous montrez donc clairement le contraire. Nous considérons que vous souhaitez empêcher les délégué.s du personnel de pouvoir jouer leur rôle dans le cadre d'une communication en direction des agents ou de la presse. Nous considérons cela comme une entrave au droit syndical et à la mission première des organisations syndicales de défendre les intérêts divers des personnels qu'elles représentent.

En tant qu'élus en CSA D, les organisations syndicales UNSA Education 95, FNEC FP FO, FSU-SNUipp 95 et CGT Educ action prennent donc la décision de communiquer comme d'habitude les mesures de carte pour la rentrée 2023.

Nous vous demandons également, Monsieur le Directeur Académique, de nous faire parvenir à l'avenir les documents préparatoires aux réunions du CSA -SD dans un délai suffisant qui respecte le rôle des représentant.es du personnel, et non la veille d'un weekend pour un groupe du travail programmé le lundi.

En vous remerciant pour votre attention.